
Le grand scandale de notre enseignement.

Numéro d'inventaire : 1979.35787

Auteur(s) : Georges Rotvand

Type de document : article

Éditeur : Réalités (Paris)

Date de création : 1955

Description : 3 feuilles simples et une double.

Mesures : hauteur : 315 mm ; largeur : 245 mm

Mots-clés : Temps scolaire, emploi du temps

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 5

ill.

LE GRAND SCANDALE

de notre enseignement

Nos enfants travaillent trop : ils travaillent inutilement.
Tout le monde est d'accord... et l'on ne fait rien. Pourquoi ?

par GEORGES ROTVAND.

Où se trouve l'os coracoïde chez le pigeon ramier?

Combien y a-t-il, dans la fleur du haricot nain, d'étamines soudées et d'étamines libres?

Quelles sont les températures limites en Scanie?

Chez la renoncule âpre, combien y a-t-il d'akènes, et combien de carpelles?

Quel était le nombre d'hommes de troupe sur les vaisseaux de l'Invincible Armada?

Quelle est la direction des replis d'émail sur les molaires des lapins?

Trouve-t-on toujours de l'amphibole dans les trachytes?

Que savez-vous du métamorphisme de contact autour des roches magmatiques d'intrusion?

Qu'y a-t-il dans les fumerolles des volcans, en dehors des sulfures, des solfatares et des mofettes?

En quoi l'éruption du type hawaïen diffère-t-elle de celle du type vulcanien?

Quelles sont les cinq subdivisions principales de la S. N. C. F.?

A-t-on tendance à abandonner, en Islande, la culture des navets?

Ce petit test est si facile que nous osons à peine le proposer à nos lecteurs. La matière de ces douze questions, en effet, était tirée au hasard des livres de classe de 7^e, de 6^e, de 5^e et de 4^e. Ces livres ne font que suivre, en haletant un peu, il est vrai, le programme officiel. Les réponses à notre questionnaire font donc partie de ce que tout jeune Français studieux et toute petite Française consciente devraient savoir dès l'âge de treize ans.

Quelques-unes de ces questions embarrasseront-elles un moment nos lecteurs ? Trouveront-ils qu'elles sont saugrenues et douteront-ils de nos assertions ? C'est qu'alors la merveil-

leuse capacité d'oubli dont la nature a fait don à l'homme les a présumés en partie du danger du surmenage mental. Ils ont fait comme la plupart des enfants, oubliant à l'âge de treize ans et demi la majeure partie des informations inutiles dont on les a gavés six mois plus tôt. L'organisme humain a de remarquables capacités de défense.

Mais ce pouvoir d'oublier ne comporte pas seulement des avantages. Qui ne se rappelle plus ses propres révoltes a tendance à rester indifférent devant celles d'autrui. Qui ne se souvient plus d'avoir à douze ans pressuré son cerveau pour retenir, l'espace d'une interrogation, le nom des diverses vallées du Turkestan ou la formule dentaire du

$$(6 i + 2 c + 12 m.)$$

cheval comprend

$$\begin{array}{ccc} 6 & 2 & 12 \end{array}$$

mal que son bambin manifeste quelques signes d'impatience. Bref, si tous les adultes gardaient présent à la mémoire tout ce qu'ils ont été obligés d'ingurgiter dans l'enfance, il y aurait sans doute plus d'aliénés en France ; du moins la réforme de l'enseignement se ferait-elle beaucoup plus rondement.

Elle revient sur l'eau, à dates fixes, comme le serpent de mer. Il en a été beaucoup question au lendemain de la guerre. Une commission ministérielle d'études, présidée par MM. Languin et Wallon, avait établi, en effet, un bien beau programme. Elle avait posé un principe quasi révolutionnaire : « Pour fixer le temps consacré par l'enfant à l'école, il faut, avait-elle écrit dans son rapport, tenir compte de ses possibilités physiologiques et de ses besoins psychologiques. »

Et après avoir interrogé les médecins et les psychologues de l'enfance, elle avait fixé les limites suivantes d'horaires, incluant le travail dirigé

ou contrôlé : entre 7 et 9 ans, deux heures par jour et dix heures par semaine ; de 9 à 11 ans, trois heures par jour et quinze heures par semaine ; de 11 à 13 ans, vingt heures par semaine ; de 13 à 15 ans, vingt-cinq heures par semaine. En dehors de ces heures, soulignait-elle, l'enfant « devra pouvoir se livrer à toutes les activités de son choix ». En d'autres termes, il ne devra avoir ni devoirs, ni leçons, ni horaire obligatoire.

Il y eut une grande rumeur, mais rien ne se passa. Huit ans après, l'horaire officiel des écoles primaires exige trente heures par semaine (dont vingt-cinq heures en chambre à l'école même) et, pour 92 % des enfants, d'après des sondages récents, plusieurs heures de travail supplémentaires à domicile. L'horaire des cours complémentaires comporte également vingt-cinq heures obligatoires en classe, sans compter ni récréation ni éducation physique, et plusieurs heures par jour, en général, de travail de classe à la maison. D'après les sondages effectués, 57 % des enfants travaillent en plus le jeudi, et 52 %, le dimanche. Quant à l'horaire officiel de la seconde il comporte, en dehors des matières facultatives, entre vingt-quatre heures et quart et vingt-huit heures de classes obligatoires par semaine, selon la section considérée. Il faut y ajouter un plus grand nombre encore d'heures de travail à domicile. Si bien que, d'après les sondages, 67 % des enfants qui suivent l'enseignement secondaire doivent travailler en sus de leurs vingt-quatre ou vingt-huit heures de classes, non seulement l'après-midi en rentrant, mais encore le soir après le dîner ; 68 % travaillent, de plus, le dimanche ; 73 % sont privés de loisir même le soir, à cause des leçons et des devoirs exigés.

En d'autres termes, alors qu'une Commission officiellement désignée et

Réalités 1955



groupant les principaux responsables de l'Enseignement public de l'époque nous a avisés que l'équilibre physiologique et psychologique de nos enfants est menacé si l'on excède quinze heures de travail scolaire entre 9 et 11 ans d'âge, toute la population scolaire reste astreinte, à cet âge, à des horaires au moins doubles. Le surmenage, pour les enfants du primaire, est obligatoire, comme l'enseignement.

Alors que la cote d'alerte, nous dit-on, est de vingt-cinq heures par semaine, de 13 à 15 ans, ces vingt-cinq heures sont dépassées, dans la plupart des sections, par la durée des classes elles-mêmes, et doublées par le travail quotidien à domicile, avant et après le dîner, et par les suppléments des jeudis et des dimanches.

A peu près tous les enfants de France se trouvent ainsi astreints, pendant les années les plus délicates de leur formation physique et psychique, à une tension nettement supérieure à celle qui nous est présentée comme dangereuse.

La tension est déjà excessive pendant les heures de veille. Mais l'horaire oblige de plus les parents à « mordre » sur les heures de sommeil. Il faut que l'enfant ait non seulement le temps de passer la plus grande partie de sa journée en classe, il faut qu'il puisse se laver, prendre un minimum d'air, aller parfois chez le dentiste ; il doit éventuellement faire son instruction religieuse. Il doit même, de temps en temps, pouvoir échanger quelques mots avec ses parents, ses frères et ses sœurs. Il restera donc presque toujours du travail pour le soir, qui devra être fait après le dîner.

Mais chacun sait que les enfants ont besoin de plus de sommeil que les adultes, et que, faute d'un sommeil suffisant, leur système nerveux souffre et leur santé risque d'être compromise. L'usure nerveuse diminue la capacité de concentration. On s'engage donc rapidement dans un cercle vicieux. L'enfant qui ne dort pas assez parce qu'il n'arrive pas à finir assez rapidement son travail de la semaine aura plus de mal pour finir normalement son travail de la semaine suivante, et devra travailler encore plus, c'est-à-dire dormir encore moins. Une insuffisance d'heures de sommeil est non seulement très mauvaise pour la santé de l'enfant, elle est, en fin de compte, mauvaise pour son travail lui-même.

Or l'immense majorité des écoliers de France dort au moins une heure de moins presque chaque nuit que ce que les médecins considèrent comme le minimum absolument indispensable. Un sondage très conscientieux a été effectué dans ce domaine, dans la

SUITE PAGE 98

